CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL
Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **KHADIJA EL ATMANI ET ANNAB HICHAM ;**

(ci-après le « Bénéficiaire»)

c.

CONSTRUCTION POLY-CONCEPT INC. ;

(ci-après l' « Entrepreneur »)

et

GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (GCR) ;

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S22-032501-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial (« le Centre ») a été informé que le Bénéficiaire se désiste de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 10 mai 2022

_____
Timothy Nguyen
Greffier adjoint